

AOÛT 2022

RC-POS (22_POS_16) min.

RAPPORT DE MINORITE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Elodie Lopez et consorts - Pour que l'Unil rende honneur au Professeur Jean Wintsch et révoque le doctorat honoris causas à Mussolini

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 6 juillet 2022.

Présent-e-s : Mmes Elodie Lopez, Sylvie Pittet Blanchette. MM. Jean-François Cachin, Alberto Mocchi, Sébastien Pedroli, Olivier Petermann, Felix Stürner, Nicolas Suter (présidence), Cédric Weissert. Excusé-e-s : néant.

Représentants du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) : MM. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat, Jérémie Leuthold, Directeur général, Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES). Participe de même : M. Frédéric Herman, Recteur de l'Université de Lausanne (Unil).

Le secrétariat de la commission ainsi que les notes de séance ont été faits par M. Frédéric Ischy, qu'il en soit ici remercié.

Les membres de la minorité de la commission sont : MM. Jean-François Cachin, Olivier Petermann, Cédric Weissert et Nicolas Suter.

2. DÉVELOPPEMENT

La position de la postulante ainsi que celle du Conseil d'Etat sont développées dans le rapport de majorité, les chapitres 2 et 3 du rapport de majorité font de ce fait partie intégrante du rapport de minorité.

S'il y a un point sur lequel la commission est unanime, c'est le fait que l'attribution d'un doctorat honoris causa à Mussolini en 1937 était une erreur. L'UNIL elle-même le dit par la voix de son Recteur.

L'UNIL n'a pas attendu le dépôt du présent postulat pour prendre ses responsabilités. Un groupe d'experts a été mandaté en 2020 pour faire la lumière sur l'attribution du doctorat en question, sur les réparations éventuelles ainsi que sur les moyens d'éviter qu'une telle erreur ne se reproduise.

Le Rectorat a choisi de suivre les recommandations du groupe d'experts en ne retirant pas le doctorat attribué en 1937, pensant qu'il est plus courageux d'assumer ses erreurs et de les garder en mémoire que de les effacer. Ce travail de mémoire sera accompagné d'un travail d'information permettant de ne pas oublier et de ne pas reproduire une telle erreur.

Pour ce qui est de la reconnaissance au Professeur Wintsch, demandée par la postulante, l'UNIL souhaite garder la ligne qu'elle s'est fixée pour ce qui est de ce genre de reconnaissance, ceci d'autant plus que la commission d'experts met en lumière plusieurs personnes ayant mérité dans cette affaire.

La minorité des commissaires observe que l'UNIL a pris ses responsabilités de manière autonome face à une problématique importante. L'UNIL a fait preuve de transparence, de courage et donne un signal important sur la manière dont elle entend faire face à son histoire.

Demander à l'UNIL de modifier son règlement, de révoquer le doctorat honoris causa de Mussolini et de rendre honneur aux figures qui illustrent l'opposition à l'octroi de ce doctorat, même si cela se fait dans le cadre non contraignant d'un postulat est, de l'avis des commissaires minoritaires, une ingérence claire dans le fonctionnement de l'UNIL, ingérence inutile étant donné que l'UNIL a fait courageusement, clairement avec indépendance et entièrement son travail d'auto-critique.

3. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat et de le classer.

Aubonne, le 29 août 2022.

Le président : (Signé) Nicolas Suter